

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 44 (1906)  
**Heft:** 28

**Artikel:** Viens, Justine !  
**Autor:** Gallus  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-203508>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## Une délaissée.

**N**ous étions, l'autre jour, rue de la Tour. Il y avait quelque temps déjà que l'occasion ne nous avait conduit dans ce quartier. Un petit bonjour, en passant, à la vieille tour, était tout indiqué.

Pour être à jamais à l'abri des démolisseurs, ensuite d'une décision du Conseil communal et du classement officiel, elle n'en est pas plus fière, la bonne vieille. On a dégagé ses abords, on lui a donné de l'air, et sur son minuscule trottoir circulaire — pourquoi ce trottoir ? — elle ressemble à une colossale pièce de pâtisserie posée dans une soutasse. Mais, hélas, l'air qu'on a donné à son pied, on l'a enlevé à son sommet. Des maisons l'entourent, presque aussi hautes qu'elle. Ces bâties dérobent la tour aux regards et ont à jamais annihilé le rôle intéressant qu'elle jouait dans la silhouette de la cité et qui fut une des raisons de son maintien.

En considération donc de la note pittoresque qu'elle donnait à l'aspect de cette partie de la ville, en considération de sa valeur archéologique, attestée par des spécialistes, on avait fini par lui pardonner, à la tour, de faire obstacle à la circulation et au développement du quartier.

Si tous n'étaient pas à même de comprendre toute la valeur historique et archéologique de la tour de l'Ale, chacun avait acquis enfin le sentiment qu'elle était plus et mieux qu'un « affreux cylindre de molasse » et, dans la retraite et la résignation de ses détracteurs, il y avait un peu de cette déférence que l'on a pour les vieilles gens et les vieilles choses qui ont joué un certain rôle, jadis.

Et puis, il y avait aussi quantité de belles promesses de la part des défenseurs de la tour. Rappelons, à ce propos, quelques passages du rapport que présente, au Conseil communal, M. Schnetzler, au nom de la commission chargée de se prononcer sur la question de conservation ou de démolition.

De la valeur historique de la tour de l'Ale, ne retenons que son âge. Elle date, selon les uns, de l'année 1224 et serait ainsi plus ancienne que la Cathédrale et l'église de St-François ; selon les autres, elle n'aurait été construite qu'au XV<sup>e</sup> siècle.

Quant à sa valeur archéologique et architecturale, écoutons le rapport :

A l'extérieur, la tour forme un corps cylindrique, mesurant un diamètre de 8<sup>m</sup> 05. La base de la tour va en s'élargissant en un talus qui avait un double but : celui de renforcer le pied de la tour à l'endroit le plus exposé et, en outre, de projeter les pierres tombant par les meurtrières contre les assaillants.

La tour de l'Ale a cinq étages. Les meurtrières des trois étages inférieurs présentent de larges rainures verticales de 6 à 7 cm de largeur sur une hauteur de 1<sup>m</sup> 40 environ. Au quatrième étage, les ouvertures extérieures s'élargissent sensiblement et leur hauteur diminue. On monte d'étage en étage par des échelles. Le rez-de-chaussée a 2 meurtrières, le deuxième étage en a 3 ; le troisième, 4 ; le quatrième, 5 ; enfin, l'étage supérieur offre 6 grandes ouvertures en forme de créneaux.

... Il existait six portes donnant accès à la galerie extérieure de la tour, dont le sommet était très probablement couronné d'un ouvrage de bois saillant appelé hourd, destiné à recevoir des défenseurs, surplombant le pied de la maçonnerie et donnant une saillie très favorable à la défense.

Le plan Buttet, du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, représente la tour de l'Ale flanquée d'échauguettes ou bretèches fixes très saillantes.

... En pénétrant dans l'intérieur de la tour, nous constatons l'existence de cinq étages. Le mur circulaire est admirablement maçonné. A ras du sol son épaisseur est de 2 mètres environ ; au quatrième étage, elle est de 1<sup>m</sup> 26. A l'étage du sommet, le mur se réduit à un parapet de 60 cm de largeur.

M. A. Nef fait remarquer que la niche intérieure mesure 2<sup>m</sup> 30 de hauteur jusqu'au sommet, et que des deux côtés de cette niche, il restait une place absolument suffisante pour l'installation d'escabeaux ou même de petits bancs destinés aux défenseurs de la tour.

Au troisième étage, on observe quatre meurtrières de forme très curieuse.

Voici, certes, nombre de choses fort intéressantes. Mais qui donc s'en doute, en dehors des archéologues ? Et cependant, ce n'est pas pour eux seuls qu'on a conservé la tour de l'Ale, car voici ce qu'ajoute à ce sujet le rapport :

La conservation de cet édifice comporte, semble-t-il, sa restauration.

Ce que voudrait la commission, c'est une *restitution*, c'est l'image fidèle d'une tour féodale du XIII<sup>e</sup> siècle, avec tout ou partie de ses défenses supérieures. Quel précieux enseignement pour la génération actuelle que cette leçon de choses ! Quel enseignement vivant d'architecture militaire ce serait là !

La restitution de la galerie de bois saillante entourant le sommet sera sans doute la partie la plus délicate du travail.

A l'intérieur, de l'avavis de M. Nef, les différents étages de la tour ne nécessiteront pas de travaux importants, à l'exception du rez-de-chaussée et de l'étage du sommet.

Et maintenant, qu'a-t-on fait de tout cela ? Juste ce qu'il fallait pour justifier un peu le vote du Conseil communal décidant, en fin de compte, la conservation. Ce n'est pas suffisant.

Nous avons vu qu'il nous faut renoncer à tout jamais au rôle pittoresque de la tour dans la silhouette de la ville, puisqu'on a laissé de hautes maisons s'élever, qui la dérobent aux regards. Reste le côté archéologique. Le comité qui a pris l'initiative de la campagne en faveur de la conservation de la tour et les autorités qui l'ont appuyé, ont, en ceci, le devoir de tenir toutes leurs promesses.

Le public attend.

## Quiproquo.

**D**ANIEL Bonteint avait, dimanche dernier, une demi-douzaine de ses amis à sa table. Marié depuis six mois, il a trouvé le moyen de faire durer sa lune de miel au-delà des limites ordinaires, et il proclame bien haut son bonheur. Mme Bonteint étant allée à la cuisine surveiller les apprêts d'un plat doux, il avoua ingénument :

— Là où je me trouve le mieux, c'est dans les bras de ma chère petite femme !

Et les verres de s'entrechoquer à la santé de l'heureux couple, avec accompagnement de bravos à faire trembler les vitres.

— De qui donc porte-t-on la santé ? demande madame du fond de sa cuisine.

— De vous, ma toute belle, lui répond ce pince-sans-rire de Frisolet, en courant au devant d'elle et en ajoutant, sans être entendu de la tablée : « Vous avez si bien retourné ce païen de Daniel qu'il nous a déclaré ne se trouver nulle part aussi bien qu'à l'église ».

Alors, Mme Bonteint se précipitant à la salle à manger :

— Mes amis, ne croyez pas un mot de ce que vient de vous dire mon adorable mari : depuis que nous sommes mariés, il n'y a été que deux fois, et encore la première fois il a dormi tout le temps et, la seconde, il est sorti avant la fin !

## Sur le lac.

**A** LLONS-NOUS à la promenade,

Cher amour ? le temps est si beau

Qu'on se croirait presque à Grenade,

Et j'ai là mon joli bateau :

Sur le lac aux ondes limpides

Je veux vous conduire en ce jour ;

Ne baissez pas vos yeux timides,

Avec nous voguera l'amour.

Le ciel est bleu, londe paisible,

Nul frisson n'en frange le bord ;

Sur sa tige longue et flexible

Le roseau lui-même s'endort.

Admirez cette belle teinte

Qui rose les sommets altiers ;

Vous pouvez embarquer sans crainte

De mouiller vos chers petits pieds.

L'air est si pur que les deux rives

Paraissont vouloir se toucher ;

Ainsi dans des étreintes vives

Les mains aiment se rapprocher.

Voulez-vous venir ? l'heure est brève,

Courts les instants délicieux

Où l'on a pour guider son rêve,

L'étoile, de si jolis yeux.

La barque lentement avance

Sur une nappe de velours,

Alors un doux rêve commence

Qu'on voudrait voir durer toujours.

Sur ce lac sans onde, sans grève,

Qu'on nomme la Félicité

Notre promenade s'achève

Bien loin de la Réalité.

Edouard Duvoisin.

## Viens, Justine !

**A** VEZ-VOUS connu Criblette, le père Criblette, comme on l'appelait, quoiqu'il soit mort dans la peau d'un célibataire endurci ? C'est lui qui se chauffait des parcelles de charbon trouvées dans les cendres que ses locataires jetaient au tas de rucloons, derrière la maison, et qui, sauf votre respect, baissait toujours sa culotte quand il s'asseyait à son bureau, afin de n'en pas user le drap. N'empêche que ces pratiques dont vous

riez lui ont permis de remplir bien des pions de bas. Aussi fallait-il voir les yeux de ses collatéraux quand M. le juge de paix les convoqua pour leur lire son testament ! Jamais chat allant fondre sur une souris n'a allumé de pareils quinquets. Il y avait là le ban et l'arrière-ban des cousins, vieux et jeunes, pauvres et riches, femmes mariées et vieilles filles, le banquier Pinçon-Criblette, les deux frères Niolu, pensionnés des Incurables, un notaire, un assesseur, une sage-femme, un tripiet, deux courtepointières, la veuve d'un gendarme, le jeune fermier Criblette-Patet, marié d'un mois à peine, sa petite femme aux joues rouges comme des pommes châtaignes, et puis un procureur, et puis un tas d'autres que j'oublie.

Le testament débutait par une kyrielle d'articles sans intérêt, dans ce goût : « 1<sup>e</sup> Je lègue le cadre renfermant ma photographie à mon cousin germain Frédéric Niolu ; 2<sup>e</sup> Je lègue ma descendante de lit à mon neveu le banquier Pinçon-Criblette ; 3<sup>e</sup> Je lègue ma bible à Constant Criblette-Criblette, le procureur... » L'assistance était sur des charbons ardents, d'autant plus que ce diable de juge faisait des pauses à tout bout de champ, toussait, se mouchait, croyait devoir relire telle ou telle de ces dispositions insignifiantes.

Enfin arriva l'essentiel : « J'institue pour seul et unique héritier de mes biens, meubles et immeubles, dont cent cinquante mille francs en terres franches d'hypothèques et huit cent nonante-cinq mille francs en titres et espèces déposés à la Banque cantonale (le banquier, le notaire et le procureur prenaient des airs détachés ; les autres écoutaient bouche bée), j'institute, dis-je, pour mon seul et unique héritier (ici, le juge tourna la page et essaya ses lunettes)... pour mon seul et unique héritier, le premier enfant de la famille Criblette qui naîtra après ma mort... »

Une des vieilles filles déclarant n'avoir pas compris, le juge répéta le passage en scandant chaque mot, chaque syllabe. Cette fois, la stupéfaction pétrifia l'assistance. Seul Criblette-Patet, le nouveau marié, ne se troubla pas ; s'étant levé avant tous les autres et ayant donné un coup de coude à sa jeune femme, il sortit en disant d'un air entendu : « Viens, Justine ! »

GALLUS.

## On moo bin pressa.

QUAND lo vilho Pierro est z'u moo, sein valet avai comanda ti lè pareints dão defrou et lo menistrè, coumeint dè justo, po lo dzo dè l'einterrà. L'avai assebin préparà on repé dão diablio, on vretablie repé d'einterrà, quoi !

Tot lo mondo ètai quie, hormi lo menistrè. Ma fai, coumeint ne faillai pas trop quinquiernà, lè porteau saillont la biéra, la mettont su lo branka, lè pareints sè mettont ein fela et traçant po lo cemetiro po sè dépatsi dè reveni bafrà.

Ein rareveint, sè tråovont justameint ein mîmo temps que lo menistrè qu'ètai venu tot balameint ein se recordeint su son testamente po férè la preyrè et qu'est tot èbayi dè lè vairè dza reveni.

— Ah ! vo vouaïque, monsu lo menistrè, se lâi fâ lo valet à Pierro ; vo z'arrevâ tot justo ; n'en vito einterrà lo père ein vo z'atteindeint. Ora, bailli-vo la peine d'eintra, se vo plie.

\*

## Lo guignon.

A l'abbayi dè \*\*\* l'aviont duè cibès. L'a don falliu duè dzingarès. Ma fâi, y'en a ion que n'a pas su prâo bin sè catis et qu'a reçu 'na balla pè la tîta.

Lo pourro diablio a éta bas su lo coup.

Son camerâdo, à quoi on démandâvè coumeint cein ètai z'u, fâ :

— Ne lâi compeigno rein, kâ vouaïque vingt-cinq ans que dzingo et cein ne m'est portant jamé arrevâ.

## Une revue.

FAIS voir quelques couplets sur notre re-vue et envoie-les au *Conteur*, me dit un ancien camarade d'école ; ça en vaut la peine.

— Je veux bien, lui répondis-je ; je prendrai ma meilleure plume et je tâcherai d'être à la hauteur du sujet.

Réflexion faite, quoique la métrique du vers et l'agencement des rimes me soient assez familiers, je choisis la prose toute prosaïque de M. Jourdan.

\* \* \*

Dimanche dernier, donc, grande effervescence au bon village de X. Pensez ! il y avait essayé des pompes, et les pompiers, pour la première fois, étaient revêtus de costumes ad hoc, tout flamboyants, tout neufs. Aussi, comme ils étaient fiers, les braves, et comme, du commandant au simple servant, tous se redressaient pour mieux faire admirer leur casque étincelant, et bombant la poitrine pour mieux remplir la vareuse ! Et le croiriez-vous ? Les plus crânes et les plus enchantés de leur équipement étaient ceux à qui on avait fait l'affront — à la visite sanitaire — de les déclarer inaptos au service actif pour la défense de la patrie, ceux qu'on avait renvoyés en disant : « Bons pour le landsturm non armé ». Ils étaient tout feu et flamme, faisant la loi aux troupiers, pour rectifier un alignement, scander le pas dans les exercices préliminaires ou travailler avec moins de laisser-aller. Un, surtout, m'a frappé : un grand, maigre, sec, à l'œil vif, au visage tanné, comme celui d'un vieux loup de mer, portant beau casque aux reflets dorés, vareuse sanglée dans toutes les règles et boutonnée jusqu'au dernier bouton.

La discipline est bonne, l'ordre correct. L'objectif élaboré, le travail réparti, le signal d'alarme est donné : un incendie s'est déclaré dans une grange bûrée de foin jusqu'au faîte. Les pompes volent sur le lieu du sinistre. Un ruisseau coule dans le voisinage ; c'est à merveille.

Les dispositions de combat sont prises en un clin d'œil. L'élite des braves dessert l'« Eclair », pompe aspirante ; la landwehr, la vénérable « Téméraire », pompe foulante. Le branle-bas est donné. Les balanciers se lèvent et s'abaisse d'un mouvement régulier, avec des coups sourds, puissants comme ceux des lourds marteaux-pilons écrasant la fonte. La « Téméraire » fait merveille ; elle se surpasse ; elle inonde copieusement le toit, et l'on entend parmi la foule des spectateurs : « Hein ! la vieille ! elle est encore fameuse ! Elle va dix pieds plus haut que le faîte ! Pour sûr qu'elle atteindrait encore le coq de l'église ! Rien ne vaut ces bonnes pompes campagnardes ! » Et, comme pour appuyer le propos, l'« Eclair » ne parvient pas même à effleurer l'avant-toit ; elle arrose les murs à la façon d'une grande seringue.

— Halte ! sonne le commandant.... Pardi ! comment voulez-vous que ça marche, s'écrie-t-il ! Le ruisseau n'est pas assez profond ! Établissez un barrage, là, avec une large planche à lessive !... Bon ! c'est ça ; allez-y, maintenant !

Et les balanciers d'entrer en danse.

— Diable ! c'est encore pire !...

Le porte-jet a beau faire tout ce qu'il peut, il ne parvient qu'à asperger le poulailler et l'étable à pores.

Nouvel arrêt et nouvel examen. Cette farceuse d'« Eclair » aspire tout, maintenant, eau, sable, cailloux, brins de paille et de foin, feuilles, et son estomac s'en trouve obstrué.

— Ce n'est pas malin à comprendre, dit le capitaine, — appuyé du bonnet, pardon, du casque, par l'adjudant ; — on a oublié le panier à salade ! (le treillis qui entoure l'extrémité du tuyau d'aspiration).

Le panier découvert est mis en place, les servants reprennent leur rude gymnastique

avec un entraînement endiablé, si bien que ceux qui n'ont pas au moins cinq pieds cinq pouces se trouvent suspendus au balancier quand celui-ci arrive au haut de sa course, et auraient l'air de jouer aux polichinelles, s'ils ne faisaient montre d'un sérieux imperturbable. Le soleil tape dur — il est 3 heures de l'après-midi ; — les casques sont lourds, la vareuse un peu serrée, le travail pénible, et la sueur ruisselle du nez, du menton et de la visière. Qu'importe, l'honneur est sauf : l'« Eclair » est devenu la « Dévastatrice », car son jet formidable menace d'endommager la toiture et de démolir le clocher en reconstruction, contre lequel on l'a dirigé en dernier lieu. Si le coq avait été posé, nul doute qu'il n'eût piqué une tête au milieu des spectateurs. La population entière, les femmes et les bambins en tête, applaudit, enthousiasmée, et d'un groupe à l'autre on répétait : « Il n'y a qu'à brûler quelque part, maintenant ; le feu sera aussi vite éteint qu'il n'aura été allumé ».

4 heures. L'exercice est fini ; les pompes n'ont plus qu'à se sécher au bon soleil. Un « par groupes, rompez à droite, marche ! » et, étant-major en tête, les pompiers vont militairement se désaltérer aux frais de la commune, qui leur octroie à chacun un demi de la Côte.

Des échos m'ont rapporté qu'un demi n'avait pas suffi au plus grand nombre : il faisait si chaud et on avait tant travaillé !

AUG. GAILLARD.

## Petites annales de juillet.

NOTICE inscrite sur la feuille de garde d'un registre des baptêmes et mariages de Ville-neuve et communiquée au *Conteur* par M. Alfred Millioud, archiviste.

Le 4 juillet 1671, le Seigneur, pour nous porter à la repentance et à l'amendement de notre vie, a derechef permis que par un orage surprenant un bateau ait été renversé vers les Rieziers, ensorte que neuf personnes tombées dans le lac ont été noyées, assavoir Jean-Jaques Gutz, batelier, la femme de Bringold, la femme de David Martin, la femme de Bibelot, la femme de Paul Coenet, une fille d'Aigle, un marchand d'Olon avec sa femme et la femme du jeune Marmier de Perrauba. Les autres personnes qui estoient dans le bateau s'estans fortement attachées au mast, aux avirons et cordons, ont été secourues par M. Louis de Luternau et autres, qui y accoururent avec deux batteaux. Plusieurs choses achetées à Vevey ont été perdues et plusieurs ont été conservées.

Le Seigneur nous veuille toucher de repentance et rendre efficace cet accident à notre conversion, de peur que si nous ne nous amendions, nous périssions semblablement. Luc, 13. 3. 5.

H. MENNET, pasteur.

Pour l'œil et la dent. — Dès le 17 juin circulent sur la ligne du Montreux-Oberland bernois des wagons-restaurants qui sont intercalés dans les trains de midi et du soir. Ensuite d'une livraison tardive par la fabrique, la mise en service des wagons-restaurants avait été différée du 1<sup>er</sup> au 17. Les voitures sont équipées avec un confort luxueux et peuvent décidément être désignées comme les plus belles de ce genre circulant sur le réseau des chemins de fer suisses. La longueur totale de ces voitures est de 15 mètres, leur poids de 18,5 tonnes. Pendant la marche, elles ont une stabilité parfaite et une grande douceur de roulement, grâce aux doubles ressorts dont elles sont munies. Le M.-O.-B. est le premier chemin de fer à voie étroite qui a introduit dans ses trains un service de wagons-restaurants. Les voyageurs apprécient hautement cette innovation, étant donné que le trajet de Montreux à Spiez dure 4 heures. Il n'y a, en effet, rien de plus beau que de voyager dans ces voitures aux larges fenêtres permettant de jouir entièrement du spectacle si varié qu'offrent les contrées parcourues par le M.-O.-B.